

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**OBJET : Plan pauvreté - Action "en route vers son avenir" : convention avec le centre social
Saint-Just - La solitude.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par le centre social Saint-Just - La solitude relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

L'action « en route vers son avenir » s'adresse à un public de 70 bénéficiaires du RSA (BRSA) non-inscrits dans un dispositif de remobilisation à l'emploi et ne bénéficiant d'aucune action d'insertion (hors public en grande difficulté linguistique). Elle s'adresse aux BRSA résidant à Marseille, en particulier dans les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, à Plan-de-Cuques et Allauch.

Il s'agit d'un accompagnement socioprofessionnel qui vise à lever les freins à l'emploi des personnes, en prenant en compte leurs difficultés (estime de soi, bien-être, garde d'enfants, mobilité, accès et maintien dans l'emploi). L'objectif est de redynamiser l'individu afin qu'il soit en mesure de faire des choix réfléchis et assumés et de s'engager sur un projet à moyen ou long terme. L'accompagnement de 3 mois est collectif et personnalisé et place la personne en situation active (5 jours de stage d'immersion en entreprise). Deux sessions consécutives de 11 semaines chacune sont organisées par an.

Aussi, il est proposé de financer cette action du 01/10/2020 au 30/09/2021 selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 102 072 € cofinancé, dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'Etat et le Département, à 50 % par l'État pour un montant de 51 036 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

